

Thème 1

La sécurité

Présentation du thème

La question de la sécurité n'est pas donnée au hasard. Les événements récents qui ont frappé la France ont mis en évidence à l'ensemble de nos concitoyens les questionnements liés aux questions de sécurité. Le terrorisme, qui n'est pas un fait nouveau dans l'histoire, puisqu'il touche de nombreux pays dans le monde depuis plusieurs décennies, apparaît désormais comme une réalité quotidienne qui peut frapper n'importe qui à n'importe quel moment.

Se posent alors dans les débats publics les questions concernant les démarches à adopter pour garantir une forme de tranquillité aux citoyens. Faut-il demander à l'État qu'il s'engage dans une organisation sécuritaire qui passe par une surveillance accrue et généralisée, ou bien faut-il continuer de garantir une liberté à chacun, au risque de perdre en efficacité dans la lutte anti-terroriste ?

Mais la question de la sécurité n'est pas nouvelle. En effet, le terrorisme n'est qu'une forme moderne de la guerre, la seule qui soit à la portée des pays ou des organisations trans-nationales qui n'ont pas les moyens matériels et humains de mener une guerre à grande échelle. Mais les deux guerres mondiales que le siècle dernier a connues entraînent bien entendu dans la question de la sécurité. Comment accepter que des États conduisent leurs citoyens à entrer dans des conflits qui entraîneraient la mort de millions d'individus indirectement concernés par les enjeux de ces conflits ?

Certes, le terrorisme implique de penser différemment le problème, puisque la guerre menée se joue sur le territoire des pays concernés, et touche des populations civiles de manière aveugle et arbitraire. Dès lors, la logique d'une guerre traditionnelle et celle d'une lutte contre le terrorisme entraînent des questionnements différents et posent des problèmes tout aussi distincts.

Mais si l'approche est différente, la question du rapport de l'homme avec la sécurité ne change pas. Elle est celle de la violence qui semble une part irréductible de l'être humain. Alors que les États occidentaux avaient posé la paix comme principe essentiel et fondamental à la suite du deuxième conflit mondial, alors que les organisations trans-nationales telles que l'ONU ou les différentes ONG étaient censées garantir la paix dans le monde, alors que l'Europe s'est construite dans l'optique de faire taire les concurrences entre les nations au sein d'un grand marché commun, la menace terroriste dans les pays occidentaux rappelle à chacun qu'un monde en paix n'est possible qu'à compter du moment où tous les États du monde s'accordent avec cette paix. Mais même cette optique omet les revendications identitaires, communautaires, voire individuelles. En fait, dans un État de droit, chacun est censé bénéficier d'une liberté d'idée et d'expression, mais celle-ci porte en elle la menace de la constitution d'idéaux opposés à une logique pacifiste. Dès lors, un monde connaissant la sécurité semble dépendre d'un accord général embrassant tous les individus, ce qui paraît utopique, et contraire à la logique même de l'être humain qui bien souvent s'affirme en se démarquant.

En fait, le problème de la sécurité reste intrinsèque à l'homme et à la vie en société. De mémoire humaine la question se pose, puisque les grecs fondent leur unité sur la destruction de la ville de Troie, la fondation de Rome s'effectue par la victoire sur les peuplades de la péninsule italienne... Toute civilisation s'accompagne de violence, et toute société, à en suivre René Girard, se fonde sur la notion de bouc émissaire.

D'ailleurs, la part de violence inhérente à la nature humaine est posée par nombre de philosophes, avec Hobbes à leur tête, comme le facteur essentiel et déterminant à l'établissement d'un État, lequel doit garantir la sécurité des citoyens ainsi agrégés dans une organisation complexe. C'est pourquoi la sécurité impose une réflexion sur la nature humaine et sur le rôle de l'État.

Mais la question de la sécurité recouvre également de nombreux autres domaines. En effet, si elle apparaît comme un besoin fondamental de l'être humain, peut-elle être pour autant garantie à chacun ? Certes, l'expérience de la violence, physique ou psychologique, constitue l'un des principaux pôles de tension autour de la question posée. Mais le monde dans lequel nous évoluons, les aléas de l'existence, entraînent également de nombreuses inquiétudes liées à la sécurité de chacun. Une vie est traversée par des circonstances souvent inattendue, elle peut connaître des accidents, des situations terribles et imprévisibles, des chocs destructeurs. La maladie, la blessure, la perte d'un être cher sont autant de situations imprévisibles qui détruisent notre sentiment de sécurité et qui accroissent notre sensation de fragilité. Qui accuser en cas de cancer, en cas d'inondations, de *tsunami*, de famine ?

Et pourtant, là encore, plus peut-être que dans l'expérience de la violence, c'est bien la certitude de sécurité qui est ébranlée: car si la violence liée à la conduite d'un individu s'avère brutale, elle comporte au moins l'idée d'une justification. Que l'on soit adepte de la loi du Talion ou du pardon, l'autre apparaît comme la cause, rationnellement explicable de l'insécurité que l'on traverse. En revanche, comment expliquer le désastre du tremblement de terre de Lisbonne, ou plus près de nous chronologiquement, de celui en Haïti? À qui s'en prendre? Si cela vient de Dieu, c'est que la notion de bonté lui est inconnue, et si elle vient de la nature, il est tout simplement impossible de se prémunir de ses décrets qui échappent à toute justification.

Toute une conception tragique de la modernité développe cette conception d'un homme perdu sur un bout de planète à la fois minuscule dans « l'ample sein de la nature », et infiniment plus grand et plus puissant que l'ensemble de nos vies dérisoires. Dès lors, il semblerait que nos existences soient menacées par une insécurité constante, comme le rappelle la parole du Christ à propos de la chute de la tour de Siloë (*Luc*, XIII, 4) par laquelle il montre que les victimes n'avaient rien de particulier à se reprocher. L'arbitraire frappe donc. Dès lors, face à ce monde trop grand pour nous, et face à la folie de certains qui peuvent à tout moment détruire notre existence, il est tentant de vouloir faire sienne la maxime stoïcienne « mieux vaut changer ses désirs que l'ordre du monde ».

Et c'est précisément ici que s'explique une confusion de plus en plus fréquente dans l'esprit de nombre d'individus. Acceptant de vivre dans un État et d'obéir à ses lois, certains se dressent contre lui quand il n'a pas été capable de les protéger en cas de catastrophe naturelle ou d'accident personnel, oubliant que le pacte social repose essentiellement sur le besoin de régir les rapports entre personnes. Mais si parfois, il peut prévenir certaines situations, il ne peut en aucun cas prévoir les aléas de l'existence qui se révèle bien plus imprévisible que ce que l'on souhaiterait.

Et pourtant, si une vie sans insécurité semble souhaitable car garantissant la quiétude à chacun, n'est-elle pas dans le même temps quelque peu inquiétante en ce qu'elle perdrait tout imprévu? Qui serait heureux dans une vie réglée, normée et sans aucune péripétie? Dès lors, on le voit, la question de la sécurité porte en elle de nombreuses interrogations plus complexes qu'il y paraît. Si toute une partie du sujet porte sur le rapport à l'État, la question de la sécurité invite à s'interroger sur le sens que l'on veut donner à notre existence humaine. Il est donc important de clairement définir les domaines que ce terme recouvre, pour ensuite aborder, par une série de questions, un ensemble de problématiques qu'il recouvre. Nous donnerons ensuite des fiches pour quelques auteurs emblématiques, suivies de textes représentatifs. Cinq dissertations viendront enfin donner le complément méthodologique nécessaire à la compréhension du terme et de ses enjeux.

Fiche I

Quels domaines recouvre le terme de sécurité ?

Les termes de sécurité civile, sociale, les slogans sécuritaires semblent indiquer que le terme de l'année touche essentiellement notre rapport à l'État. Pourtant, la sécurité est une réalité ou un sentiment qui implique le rapport de chacun avec autrui, mais aussi avec le monde dans lequel il évolue. Réduire la sécurité au rapport à l'État procède d'un aveuglement qui tend à déresponsabiliser l'individu et à lui faire perdre de vue qu'il possède une emprise sur sa propre existence. Aussi, il est nécessaire d'envisager la question sous un triple rapport : celui de la sécurité première que l'on attend de l'État, mais aussi des autres protections qu'on attend de lui. Enfin, il s'agit de montrer que la sécurité est aussi une affaire d'attitude et de disposition personnelle.

1. La sécurité première que doit viser l'État

La première finalité de l'État, dans les sociétés modernes, est de garantir la sécurité des individus à leur sortir de la l'État de nature. Les pouvoirs publics, auxquels le citoyen doit obéissance, veillent ainsi à la quiétude des citoyens. Hobbes justifie l'abandon de sa liberté primitive par ce besoin de sécurité (cela sera plus nettement développé dans la fiche XII).

L'organisation étatique traduit cette finalité. Les pouvoirs sont séparés en législatifs, exécutifs et judiciaires. Or, dans ces deux derniers, une part importante est consacrée à faire régner l'ordre public, synonyme apparent de sécurité. En effet, police, gendarmerie, armées sont les piliers du pouvoir exécutif, tandis que le pouvoir judiciaire repose sur la magistrature. On perçoit donc que l'essentiel des pouvoirs vise la sécurité intérieure et extérieure : le rôle de l'État se centralise donc vers cette finalité.

C'est également l'un des objectifs premiers que l'on assigne aux pouvoirs régaliens (cf. Fiche VI). Ceux-ci constituent pour de nombreux auteurs le rôle essentiel auquel l'État doit être réduit. Humboldt, par exemple, défend l'idée d'un État se

limitant aux fonctions régaliennes en vue d'assurer la sécurité, position de la quelle se rapproche Friedrich Hayek dans *La route de la servitude*.

Mais la notion de sécurité ne se limite pas à la paix entre les citoyens, elle réclame également la protection contre les incertitudes liées à l'existence.

2. Les autres protections qui dépendent de l'État

L'État est aussi censé prendre en considération les situations particulières des citoyens, afin que les maux qui surviendraient contre certains ne rejaillissent pas sur l'ensemble de la communauté. L'intérêt général passe en effet bien souvent par le respect des biens particuliers. Comment une société peut-elle prétendre conserver un équilibre si l'un de ses membres traverse une crise ou un besoin vital tandis que certains autres vivent dans l'opulence la plus voyante ? Le danger de tension, de révolte, de violence est réel puisque le citoyen dans le besoin n'est plus retenu par aucune responsabilité à l'égard d'une structure incapable d'assurer ses droits fondamentaux.

D'ailleurs, Hobbes, dans le *Léviathan*, pose comme devoir de l'État vis-à-vis des citoyens celui de ne pas menacer leur vie. C'est ici la contrepartie contractuelle de la soumission de tous à la loi de l'État Or, lorsque le pouvoir est incapable de garantir la subsistance de ses membres, il perd de fait toute légitimité. Il est possible de soutenir le droit de désobéissance dans une telle situation.

Dès lors, parmi les devoirs de l'État, on reconnaît non seulement la sécurité dans les relations entre les personnes, mais aussi celui de veiller aux droits fondamentaux, dont la subsistance des citoyens. Certains posent en ce sens la nécessité d'un État-providence (nous aborderons cette question dans la fiche VII), lequel assurerait une sécurité minimale à chacun, une sorte de justice commutative au sens qu'en donne Aristote au livre V de *l'Éthique à Nicomaque* et que l'on définit habituellement par la maxime « À chacun selon ses besoins ». Dans les États modernes, il s'agit de l'attribution d'allocations chômage, de revenus minimums, de prise en charge des dépenses de santé... Sans cette protection minimale de chacun, les citoyens traversant des situations difficiles connaîtraient l'exclusion. Mais même les plus nantis ne pourraient envisager l'avenir avec sérénité, en tant que possibles victimes d'accidents de la vie.

Enfin, l'État est censé prendre en compte les situations qui entraîneraient une mise en péril des individus qui le composent. On attend qu'il soit en mesure d'intervenir rapidement en situation d'accident, de catastrophe naturelle et de toutes les circonstances aléatoires et imprévisibles qui pourrait précisément porter atteinte à la sécurité de chacun.

3. La dimension personnelle du sentiment de sécurité

La sécurité ne dépend pas que du rôle de l'État. Chaque individu est responsable de sa propre existence. En tant que sujet doué de conscience, l'homme réalise, au cours de son existence, que ses choix déterminent en grande partie son avenir. L'expression « être conscient de ses actes » traduit la dimension essentielle de la responsabilité dont chaque homme doit être conscient. À l'inverse, celui qui ne réalise pas les conséquences qu'entraînent ses actes est qualifié « d'inconscient ».

Dès lors, la sécurité procède d'une posture psychologique qui implique l'engagement de chacun. Par exemple, ce n'est pas parce que l'État-providence garantit un revenu minimum que chacun doit se laisser vivre. La justice commutative ne suffit pas, elle doit être équilibrée par la justice distributive au sens qu'Aristote lui donne dans le livre V de l'*Éthique à Nicomaque*, à savoir « À chacun selon ses mérites ». De la même manière, ce n'est pas parce que l'État développe des infrastructures visant à garantir la sécurité des résidents que chacun doit se considérer à l'abri de tout accident. Sa conduite et son attitude sont tout aussi déterminantes que les solutions mises en place par les pouvoirs publics.

Il ressort de cette analyse que la sécurité est également une affaire privée qui rejoint bien souvent la dimension psychologique de l'individu. La conscience du danger et la prise de décision réfléchie constituent des facteurs essentiels de la stabilité des individus. Mais ici, tous ne sont pas égaux. L'éducation, le milieu social, les aptitudes innées sont autant de conditions qui rendent les sujets conscients différents dans la manière d'envisager le rapport à l'existence.

Enfin, le sentiment de sécurité se confronte aux aléas de l'existence, au hasard. Un individu peut être conscient du danger et subir des situations contre lesquelles il ne peut rien. Un deuil, une maladie, un accident inévitable ne sont de la faute de personne. Dès lors, ce n'est peut-être pas dans les précautions que l'on peut prendre vis-à-vis de l'existence que naît le véritable sentiment de sécurité. C'est peut-être davantage dans la manière de subir ces différentes circonstances par rapport auxquelles on ne peut rien. Il ne s'agit donc pas de gémir ou de s'en prendre à un pseudo responsable, mais davantage d'apprendre à vivre avec les incertitudes qui émaillent l'existence de chacun.

Fiche II

Petite histoire du mot sécurité

Le mot sécurité a, dans l'histoire de la langue française, été utilisé en concurrence avec sûreté. Cette proximité s'avère riche d'enseignements. En effet, l'étymologie de sécurité, son lien avec la sûreté ainsi que l'évolution du mot et de sa signification sont porteurs de nombreux enseignements.

1. Étymologie du terme

Le mot est attesté dans la langue française dès le XIII^e siècle. Il signifie alors « la confiance de celui qui croit n'avoir aucun sujet de crainte ». Il désigne au sens fort « l'absence de dangers ». Est en sécurité celui qui n'est exposé à aucune circonstance critique ni à aucun danger. Mais le mot possède une étymologie latine riche de sens. Formé sur l'adjectif « *securus* », le mot signifie absence de danger et tranquillité de l'âme. « *Securus* » est forgé sur « *se* » (ou *sine*) et « *cura* ». *Cura* signifie le souci, comme le traduit par exemple l'expression française « Ne pas en avoir cure ». Le « *se* » prend une dimension privative. La sécurité correspond donc bien à la négation du souci, à son abolition, à son effacement.

Les philosophies dites hellénistiques donnent à ce terme une dimension qui se rapproche de l'ataraxie, l'absence de trouble. Pour le stoïcien, l'absence de trouble signifie de se tenir à l'écart des affects, de mépriser le plaisir et la douleur. Pour les épicuriens, en revanche, l'ataraxie est liée à la jouissance du plaisir tel qu'il s'offre, sans que le philosophe l'attende, car il ne doit pas se tendre vers l'attente d'une jouissance particulière. Mais dans tous les cas, l'ataraxie correspond à un détachement des événements tels qu'ils peuvent se présenter, ce qui rejoint la *sine cura*, l'absence de souci.

2. Sécurité et sûreté

Les deux mots étaient fréquemment utilisés de manière interchangeable. On retrouve dans de nombreuses expressions la trace de cette identité de mots. Par exemple, mettre un bien « en sûreté » signifie bien qu'il est en sécurité par rapport aux dangers qu'il pourrait rencontrer.

Mais si l'on pousse la définition de la sûreté plus loin, on retrouve la notion de certitude. En effet, ce qui est sûr est également jugé comme certain. Sûr ressortit donc au lexique du sentiment (on est « sûr » quand on a l'intime conviction de la véracité d'une idée), mais il implique également une certaine assurance, une certitude liée au jugement qui détermine un énoncé. Par exemple, affirmer « Je suis sûr que le soleil se lèvera demain » procède, comme le pose Hume, non d'une connaissance totale (je n'ai aucune preuve qu'il se lèvera), mais de l'inférence liée à une situation qui s'est répétée un nombre incalculable de fois et qui me pousse à poser un jugement que j'estime certain sans hésitation.

La sûreté s'accompagne donc d'un sentiment lié à des principes solides qui semblent porteurs de connaissance.

3. Conséquences de cette définition sémantique

Qu'il s'agisse d'un terme comme sécurité ou comme sûreté, il est intéressant de constater la dimension importante de la part du sentiment dans la sécurité. En effet, l'étymologie latine évoque donc l'absence de souci, de préoccupation. Or, il convient de se demander si cette absence peut provenir d'une situation réelle à laquelle on peut parvenir ou si le sentiment de sécurité est à conquérir en soi-même et par soi-même.

Dans le premier cas, il s'agirait de poser que l'homme est capable d'améliorer sa condition jusqu'à gagner en certitude par rapport aux événements qui pourraient survenir et ruiner sa situation. Or, nous avons vu dans les fiches précédentes qu'une telle perspective est difficilement envisageable face à la dimension de l'aléatoire qui règne dans le rapport au monde.

Dans le second cas, il serait possible de conquérir ce sentiment d'insécurité de deux manières. Soit le sujet pensant y accède grâce à l'oubli de la dimension aléatoire du monde. Mais cette manière d'y accéder représente une solution par défaut. Soit la réflexion conduit à adopter une attitude qui refuse de céder à l'inquiétude en adoptant une forme d'ataraxie, c'est-à-dire d'absence de trouble dans une posture stoïcienne qui postule qu'il vaut mieux « changer ses désirs que l'ordre du monde ».